




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28360-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.390**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX POUR REPRESENTER LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE LORS DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.06

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/07/13

JB

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX POUR REPRESENTER LA VILLE D'AIX-
EN-PROVENCE LORS DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Des contacts et des projets se déroulent avec de nombreuses villes dans le monde. Les financements des bailleurs nationaux et internationaux sont systématiquement recherchés afin de bénéficier d'un effet de levier pour l'action municipale.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien nos différents partenariats. Aussi, je vous propose d'attribuer deux mandats spéciaux aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors des prochains déplacements.

Tübingen, ALLEMAGNE

Comme vous le savez, la Ville d'Aix-en-Provence entretient avec sa ville jumelle allemande de Tübingen des échanges privilégiés depuis plus de cinquante ans.

Une fois par an, Tübingen organise son traditionnel marché ombro-provençal qui réunit ses villes jumelles d'Aix-en-Provence et de Pérouse, ville italienne avec laquelle Aix est également jumelée.

Des commerçants et artisans aixois sont invités à participer à ce marché qui se déroulera du 12 au 15 septembre 2013.

Un travail en partenariat avec la mairie de Tübingen a été mené afin de contribuer à la qualité des commerçants et artisans qui vont représenter la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de ce marché. Ainsi, le choix des commerçants et artisans provençaux a été fait en partenariat par la délégation aux Affaires Internationales, la délégation aux Affaires Européennes, la délégation au Commerce et à l'Artisanat, l'Association des Jumelages et des Relations Internationales et l'association Lou Marcat Provençau qui regroupent les exposants provençaux de ce marché.

Par courrier en date du 13 mai 2013, le maire de Tübingen a invité Mme le Maire ou un de ses représentants à participer à une réception officielle le 11 septembre au soir et à l'inauguration officielle du marché le 12.

Je vous propose, donc, de donner mandat spécial à Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux relations internationales pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Tübingen qui se déroulera du 11 au 13 septembre 2013.

Elle sera accompagnée d'un fonctionnaire territorial.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Martine Fenestraz, Adjoint au Maire Délégué aux relations internationales, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Tübingen qui se déroulera du 11 au 13 septembre 2013.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les ordres de mission nominatifs correspondants.

**2013.390 - ATTRIBUTION DE MANDATS SPECIAUX POUR REPRESENTER LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE LORS DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**